

FORMULE IV



03019437

RÉSERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de **ARLON**le **04 FEV. 2003**

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

	TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ
1. Inscription: ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique ☐ Registre des groupements d'intérêt économique ☒ Registre des sociétés publiées à forme commerciale	☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés ☐ Registre des sociétés agricoles
2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)	SOCCIE TECHNIQUE DES ECHANGEURS DE CHALEUR S.A.G.
3. Forme juridique (en entier)	Société Anonyme
4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)	Rue de Fontenoille, 17 6820 FLORENVILLE
5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)	ARLON 14982
6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)	404.340.144
7. Objet de l'acte Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION. Par décision du Conseil d'Administration de la société en date du trente-et-un janvier deux mil trois, Monsieur CHARLIER Pierre Serge, administrateur-délégué de la société, domicilié à Florenville (Sainte-Cécile), rue de Bouillon, 4, a été désigné comme Président du Conseil d'Administration et ainsi nanti des pouvoirs de représentation reconnus par l'article 16 des statuts.
Grandeur minimum du caractère à respecter: Direction du Moniteur belge Rue de Louvain 40-42 1000 Bruxelles	POUR EXTRAIT CONFORME   DEUX ADMINISTRATEURS.
Numéro du cheque ou de l'assignation Numéro du compte	Signatures + Nom et qualité En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page